



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE*  
*Séance du 01 juin 2015*

**N°53/06/2015 : ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLE POUR LA POLICE MUNICIPALE  
- DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD**

*L'an deux mille quinze, le lundi 01 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 mai 2015.*

**Etaient présents : 39**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOUC, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCC, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs : 6**

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Véronique LAGARRIGUE à Jean TEKPRI, Monique VALAT à Brigitte BAREGES, Béatrice KOHLER à Annie GUILLOT, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Gaël TABARLY à Pauline BLANC

**Monsieur Christian PEREZ donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le terrorisme, le Ministère de l'Intérieur prévoit une dotation complémentaire 2015 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) pour l'achat de gilets pare-balles pour équiper les policiers municipaux.

La Ville de Montauban avait déjà procédé en 2012 à l'achat de 40 gilets pour équiper ses policiers municipaux dotés d'une arme de 4° catégorie.

Aussi dans le cadre de ce nouveau dispositif, nous vous proposons l'achat de 4 gilets supplémentaires pour un coût global HT de 2 135,63 €.

La participation de l'Etat est fixée à 250 € par gilet.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Gilets pare-balles	2 135,63 €	FIPD	1 000,00 €
		Ville de Montauban	1 135,63 €
<b>Total</b>	<b>2 135,63 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 135,63 €</b>

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter cette subvention au titre du F.I.P.D.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 JUIN 2015**

De sa publication le : **04 JUIN 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 02 juin 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

